



LESNEVEN
Cœur du Léon / Kalon bro Leon

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 029-212901243-20251002-DEL02OCT25_021-DE

COMMUNE DE LESNEVEN 29260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 02 octobre 2025 – N°21

**DATE DE
CONVOCATION**

25/09/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27

Dont 8 procurations

L'An deux mil vingt-cinq, le 02 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents : Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, M. CORNIC, Mme LE BIHAN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, M. KERMARREC, Mme MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARE, Mme MORVAN M. ZANCHI, Mmes LABASQUE, ACQUITTER-SALIOU, MM. BIANEIS, LOAEC, Mmes BERTHOU, VARNIER, RUSCIO.

Absents ayant donné procuration : M. QUELLEC à Mme BALCON, M. AUFFRET à M. QUINQUIS, M. JACQ à M. CORNIC, Mme BONNO à Mme CHAPALAIN, M. HABASQUE à M. KERMARREC, M. GOURIOU à Mme LE BIHAN M. CABON à M. LOAEC, M. BOUCHARE à M. BOIVIN.
Mme MORVAN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Campagne incitative de ravalement des façades – modification du règlement n°2

Vu les délibérations n°18 du 29/06/2025 et n°22 du 27/02-2025,

L'opération est mise en œuvre depuis janvier 2024 et jusqu'à la fin d'année 2027. L'objectif initial était de soutenir 35 façades.

Il est constaté que 14 projets ont déjà été réalisés, consommant 13% de l'enveloppe budgétaire dédié. Ceci s'explique par le fait que les porteurs de projet ont des projets qui ne mobilisent pas les compléments de subventions au titre des pignons et des accessoires (volets, garde-corps, gonds). Ainsi seul le montant plafond de la subvention est distribué au maximum.

Ainsi le budget restant est de 126 904€ jusqu'en fin 2027.

Face à ce constat, il est proposé d'élargir le périmètre des rues éligibles aux subventions.

Les rues concernées sont :

- La place de l'Europe du n°3 au n°16
- La rue Armand Rousseau
- La rue Duguesclin du n°2 au n°33
- La rue Duchesse Anne du n°3 au n°20
- Les façades entourant la place Foch n°1 à n°29 place Foch et n°4 à n°14 rue de Jérusalem
- La rue Alain Fergent du n°11 au n°19
- La rue de la Marne élargie du n°36 au n°60

L'annexe du règlement listant les adresses et parcelles concernées sera modifiée en conséquence.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 029-212901243-20251002-DEL02OCT25_021-DE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées au périmètre d'éligibilité de la campagne incitative de ravalement de façades.

Avis de la commission « travaux - urbanisme » : favorable

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable

Accord unanime du Conseil municipal.

Le Maire,

Claudie
BALCON
N

Signature
numérique de
Claudie BALCON
Date :
2025.10.07
16:30:02 +02'00'

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire,
Brigitte MORVAN